



ARRETE N° 2022-112

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur WARD John, maître d'oeuvre, demeurant au 43 rue des Potiers 49590 à FONTEVRAUD L'ABBAYE, en date du 10 octobre 2022, qui souhaite effectuer des travaux de démolition intérieure avec enlèvement de gravât, avec la pose d'une benne en occupant temporairement le domaine public au 29 rue de la Galère 37120 à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du jeudi 13 octobre 2022 au vendredi 21 octobre 2022, Monsieur WARD John, maître d'oeuvre domicilié au 43 rue des Potiers 49590 à Fontevraud l'Abbaye est autorisé à procéder mettre une benne de 3m de long et de 2m de large devant le 29 rue de la Galère 37120 à Richelieu.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation d'un emplacement pour une benne de 3m de long et 2m de large ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Monsieur WARD John occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu, Monsieur Ward John, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 10/10/2022

Le Maire,
Etienne MARTEGOUTTE